

AVIAL

Association Vosgienne d'Information et d'Aide au Logement

VOUS AVEZ UN PROJET DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION OU D'ACQUISITION AVEC TRAVAUX



Dans le département
des Vosges, L'AVIAL
peut **vous accompagner
financièrement** dans
vos projets liés à la
résidence principale.

NOUVEAU TAUX

AVIAL

Association
à but non lucratif

34, rue André Vitu
88026 EPINAL

www.avial.fr

Tél. 03 29 82 20 68

CARA DU

- Valable pour tous travaux de construction ou d'amélioration du logement en résidence principale
- Montant maximum du prêt : 10 000 €
- Taux d'intérêt : 1,30 %
- Durée du remboursement : 10 ans maximum
- Plafonds de ressources pris en considération
- Prêt assorti d'une assurance décès-invalidité obligatoire pour l'emprunteur, avec option sur 2 têtes. Au delà de 80 ans, pas de possibilité de prêt.



→ TRAVAUX À RÉALISER PAR UN ARTISAN, UNE ENTREPRISE...

(Joindre les devis pour les rénovations et acquisitions avec travaux)

Débloqué des fonds sur présentation de factures (3 au maximum) pour le montant du prêt accordé sans appel de fonds de notre part.

→ LE PRÊT EST DÉBLOQUÉ DANS SA TOTALITÉ UNE SEULE FOIS

Règlement établi au nom de l'artisan, de l'entreprise qui a effectué les travaux.

Frais de dossier : 65 €

→ LES FOURNITURES SEULES NE SONT PAS PRISES EN COMPTE

ACTÉRISTIQUES PRÊT AVIAL



Votre interlocutrice
SYLVIE TISSAIRE



Les plafonds de ressources à prendre en considération pour l'obtention du prêt de l'AVIAL sont les revenus nets imposables ou nets fiscaux figurant sur le dernier avis d'imposition.

**NOMBRE DE PERSONNES
COMPOSANT LE MÉNAGE**

**PLAFONDS
DE RESSOURCES
À PRENDRE
EN CONSIDÉRATION**

1 personne	28 049 €
2 personnes	37 456 €
3 personnes	45 044 €
4 personnes	54 379 €
5 personnes	63 970 €
6 personnes	72 093 €
Par personne supplémentaire.....	8 041 €



«Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifier vos capacités de remboursement avant de vous engager.»



Bénéficiez
d'un prêt
immobilier
pouvant aller

jusqu'à 10 000 €
à 1,30 % sur 10 ans*

* Plafonds de ressources pris en considération. Prêt assorti d'une assurance décès PTIA obligatoire pour l'emprunteur avec option sur 2 têtes. Pas de possibilité de prêt au-delà de 80 ans. Les travaux doivent être réalisés par une entreprise ou un artisan. Les fournitures seules ne sont pas prises en compte. Exemple au 01/07/2019, coût total 10734.80 €, TEG 1,43 % hors assurance.